

## AFFAIRE JEAN VALJEAN : La société a-t-elle jugé l'homme ou l'ancien forçat ?

Ce jeudi 16 octobre, un procès crucial a eu lieu au Lycée International de Saint-Germain-en-Laye, celui de Jean Valjean. Après de longues années d'attente, cet ancien forçat est revenu sur le devant de la scène et a alors dû faire face aux conséquences de ses actes. Il a été jugé lors d'un procès en Cour d'assises mené en classe de 403 le vendredi 18 octobre 2025.



### Un homme fier et confiant

Au début du procès, le prisonnier s'est levé pour écouter l'annonce des chefs d'accusation retenus par le Président de la Cour d'assises. Son visage est resté de marbre et sa mine indéchiffrable. Cependant, à l'instant où il s'est mis à expliquer sa version de l'histoire et à justifier ses actions, on a perçu instantanément sa détermination à prouver son innocence. Son allure était fière et confiante. Tout au long de son discours passionné et inspirant, il n'a nié aucune des infractions, mais il a insisté lourdement sur le fait qu'il avait changé, qu'il était devenu un nouvel homme et qu'il ne voulait que le bonheur de Cosette.



Quand il a fini de répondre aux interrogations des jurés, l'avocat et le procureur ont appelé à comparaître leurs témoins.

### Des témoins émus et émouvants

La première à venir à la barre a été Cosette. Vêtue d'une belle jupe et d'un châle noir, elle a donné sa version des événements et a insisté beaucoup sur le fait que Jean Valjean l'avait sauvée des Thénardier. Selon ses dires et ceux de Jean Valjean, ces derniers la maltraitaient.

Puis est venu Marius, habillé d'une splendide veste verte. Il a affirmé lui aussi : "Jean Valjean est un homme bon." Quant aux supposés "méfaits" qu'il aurait commis, Enjolras a répondu catégoriquement : "Ce sont des mensonges." Puis, Fantine s'est présentée dans une robe blanche, avec des cheveux toujours courts mais qui commençaient à repousser. Elle a aussi plaidé la cause de l'accusé, suivie par Gavroche qui a affirmé aux jurés : "Jean Valjean n'est pas un criminel, c'est un homme courageux !" Quand le tour de Monseigneur Myriel est arrivé, on lui a demandé pourquoi il n'avait pas livré Jean Valjean aux gendarmes, et sa réponse en a étonné plus d'un : "car il était revenu." M. Fauchelevent, lui, a raconté simplement l'épisode où Jean Valjean lui avait sauvé la vie, et Éponine a expliqué : "Je voulais le bonheur de Marius, donc le bonheur de Cosette, et donc le bonheur de Jean Valjean", exprimant aussi qu'elle croyait en l'innocence de Jean Valjean.

### Terribles Thénardier !

Ensuite, les témoins à charge sont venus à la barre. Les Thénardier ont été les plus virulents. Ils ont plaidé leur cause contre les accusations de Cosette et ont annoncé que Jean Valjean devait payer pour ses actes. Javert, en cape noire étoilée, a vociféré sans détour : "Il mérite d'être emprisonné à vie !"



Petit Gervais, lui, a conté froidement sa rencontre malheureuse avec Jean Valjean. Ce dernier est intervenu en clamant que, suite à cet incident, il avait changé et a même tenté de lui rendre la pièce volée. Petit Gervais a refusé, disant que le mal était fait et qu'il ne changerait pas d'avis.

Le chef de la gendarmerie de Digne s'est laissé emporter par son émotion : "Il a commis beaucoup trop de délits, c'est inacceptable !" a-t-il jeté.

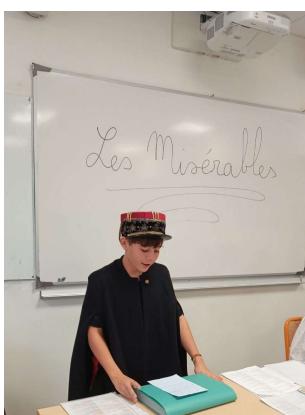
« C'est un danger pour la société ! »



Quand les jurés ont eu fini d'écouter la plaidoirie de l'avocat de Jean Valjean, ils se sont retirés pour délibérer. Puis lorsqu'ils sont revenus, ils ont annoncé que Jean Valjean était condamné à trois ans de prison pour ses crimes et délits. Le procès s'est ainsi clos.



Enfin, le procureur est venu faire son réquisitoire. Il a conclu en proclamant que Jean Valjean était "un danger pour la société" Fantine n'a pas pu s'empêcher de réagir . Elle s'est exclamée : "Il faut lui rendre sa dignité d'homme à cet ancien bagnard, il le mérite!"



*Un article écrit par notre envoyée spéciale  
au Lycée International  
**Dana L.***